



Véronique Brochu <direction@cobaric.qc.ca>

Qualité de l'eau et voie de contournement lac-Mégantic

Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>
À : "direction@cobaric.qc.ca" <direction@cobaric.qc.ca>
Cc : "Patoine, Michel" <Michel.Patoine@environnement.gouv.qc.ca>

5 septembre 2023 à 16 h 31



Bonjour Mme Brochu,

Voir nos réponses à même votre courriel.

Bonne fin de journée!

David Berryman, coordonnateur du suivi de l'état des cours d'eau

Direction de la qualité des milieux aquatiques

Direction générale du suivi de l'état de l'environnement

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

675, boul. René-Lévesque Est, 7^e étage, boîte 22

Québec, QC

G1R 5V7

david.berryman@environnement.gouv.qc.ca

De : Véronique Brochu <direction@cobaric.qc.ca>
Envoyé : 31 août 2023 11:14
À : Berryman, David <David.Berryman@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : Luc Proulx <president@cobaric.qc.ca>
Objet : Fwd: Qualité de l'eau et voie de contournement lac-Mégantic

Attention! Ce courriel provient d'une source externe.

Bonjour M. Berryman,

Les membres de notre organisme de bassin versant ont des inquiétudes quant aux travaux de la voie de contournement à venir et la qualité de l'eau de la rivière Chaudière dans ce secteur. Notre comité exécutif aimerait transmettre à Transports Canada une lettre d'intention mentionnant le désir d'avoir une station permanente ou temporaire de qualité de l'eau située en amont et en aval des travaux et l'accès aux rapports et données produits liés aux milieux hydriques, humides et eau souterraine, pendant les travaux via un agent de liaison.

Bien sûr, une station avec une année de données témoin serait préférable donc ciblée dès 2024. Puisque vous êtes la personne la mieux informée sur la qualité de l'eau de la rivière Chaudière et ses suivis dans ce secteur; savez-vous si la station 02340006 (Lac-Drolet) sera réactivée pour 2024 et les années suivantes ou si une station supplémentaire en amont est prévue? **Il s'agit d'une station permanente du Réseau-rivières, échantillonnée une fois par mois d'avril à novembre. Il n'est pas prévu d'arrêter les échantillonnages à cette station, ni d'en ajouter une autre en amont.** Sinon y a-t-il des suivis qualitatifs de l'eau autres que via le réseau de suivi du MELCCFP prévus par Transports Canada qui seront transmis au MELCCFP dont nous ne serions pas au courant? **J'imagine que les travaux pour le voie de contournement seront assujettis aux réglementations concernant les évaluations environnementales (études d'impacts sur l'environnement). C'est dans le cadre de ces évaluations et des autorisations qui en découleront que devraient être spécifiées les exigences en matière de suivi de la rivière Chaudière. Selon l'envergure des travaux, les demandes d'autorisation sont présentées à la direction régionale ou à une direction au central du ministère. Ces directions nous consultent ensuite, au besoin. La procédure est-elle différente quand le promoteur est un organisme fédéral? Je ne le sais pas. La direction régionale pourrait vous informer à ce sujet. En fait, il s'agit d'abord de savoir à quelle réglementation les travaux seront assujettis.** Nous voulons ajuster nos communications avec Transport Canada en ayant la bonne information.

Nous serions disponible pour une courte rencontre pour en discuter (si possible dans les 2 prochaines semaines) soit pour présenter une ébauche à notre conseil d'administration prévu le 21 septembre. **À court terme, je ne vois pas vraiment ce que je pourrais vous dire de plus, mais si vous pensez utile de me contacter, je demeure disponible.**

En vous remerciant pour votre temps dans ce dossier,

Cordialement,

--



Véronique Brochu

Directrice générale

T. 418 389-0476, poste 1

[Site web](#) • [Courriel](#) • [Facebook](#)

